

Ressources humaines

## Les rééducateurs s'opposent au projet de création d'aides de rééducation en Grand-Est

Publié le 25/02/21 - 14h09

**URPS, syndicats, ordres... toutes les organisations représentant les professionnels de la rééducation sont vent debout contre le projet d'expérimentation porté par l'ARS Grand-Est d'une fonction d'aide de rééducation dévolue à des aides-soignants.**

Dans un courrier commun (à télécharger ci-dessous), l'Association nationale française des ergothérapeutes (ANFE), la Fédération française des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs (FFMKR), la Fédération française des psychomotriciens (FFP), la Fédération nationale des orthophonistes (FNO), la Fédération nationale des podologues (FNP) et le Syndicat national autonome des orthoptistes (SNAO) dénoncent le projet de protocole de coopération que prépare l'ARS Grand-Est, en lien avec le conseil régional, "visant à déléguer certaines de leurs compétences à des aides-soignants". Ils sont notamment rejoints dans cette opposition par l'Union régionale des professionnels de santé masseurs-kinésithérapeutes (URPSMK) Grand-Est et le Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes (Cnomk).

### Former des aides à la rééducation

L'idée serait de former en dix mois des aides-soignants aux métiers de la rééducation pour compenser la pénurie. Interrogée par *Hospimedia*, l'ARS Grand-Est précise que ces travaux sont engagés dans le cadre du plan attractivité des métiers de la santé et qu'elle a confié la mission au Pr Jean Paysant, ancien président de la Société française de médecine physique et de réadaptation (Sofmer) et directeur médical du centre de rééducation Ugecam de Lorraine d'animer un groupe de travail. Ce dernier réunit les représentants de l'URPSMK et du Cnomk. Il est chargé de faire des propositions pour mieux répondre à ces besoins et n'a pas encore finalisé ses travaux, ajoute l'ARS. Visiblement, le mot animation n'est pas compris dans le même sens par tous les protagonistes. "Nous avons dû insister pour être conviés à des réunions qui ne sont que des réunions de présentation de l'avancée du projet", explique Gérard Thomas, président de l'URPSMK Grand-Est.

### Pénurie ou manque d'attractivité du salariat ?

"C'est un vieux projet qui a été lancé il y a plus de deux ans, précise Gérard Thomas. Jusqu'à cette année d'ailleurs on ne nous parlait que d'aides-kinésithérapeutes. Nous nous sommes toujours opposés à ce projet qui vise à légaliser des pratiques déjà anciennes de certains établissements qui compensent le manque de kinésithérapeutes, lié au faible taux d'attractivité des salaires, par des éducateurs médico-sportifs ou des aides-soignants. L'ARS nous parle de pénurie majeure de masseurs-kinésithérapeutes dans la région mais c'est un leurre dans une région frontalière de la Belgique, du Luxembourg et de l'Allemagne qui forme de nombreux français". D'après l'URPSMK, la pénurie est liée au financement insuffisant du salariat et des visites à domicile. Sur ce dernier point, elle porte avec le projet Kinédom (lire notre [article](#)) une solution en bonne voie d'être financée dans le cadre de l'article 51.

Depuis un an, les représentants des kinésithérapeutes (URPS, ordre, syndicats) s'insurgent contre ce projet construit sans les professionnels concernés. S'ils sont prêts à réfléchir à des solutions — l'ordre national a engagé en 2020 une réflexion en ce sens (lire notre [article](#)) et l'URPSMK du Grand-Est suggère dans un courrier adressé à Jean Paysant (à télécharger ci-dessous) une expérimentation de la formation à la québécoise avec un niveau licence et un niveau master — les représentants des kinésithérapeutes refusent de valider une expérimentation qui se construit sans eux. Dans une réponse à la FFMKR, datée

du 8 février 2021 dont *Hospimedia* s'est procuré copie, l'ARS Grand-Est précise que "certains actes ayant pour finalité de préserver l'autonomie des patients avec un accompagnement de proximité et répété, de mettre en place des actions de prévention des risques de chute ou d'aides à la marche, de contribuer à la stabilisation de certaines pathologies chroniques pourraient être mis en œuvre dans le cadre d'équipes de soins formées et de protocoles de coopération."

## Un front commun des rééducateurs

"Dès 2020, nous avons fait part de toutes nos réserves sur ce projet à l'ARS Grand-Est, explique de son côté Sébastien Guérard, président de la FFMKR. Les problèmes de recrutement sont avant tout liés aux conséquences d'un salaire indigne puisque dans les grilles nous sommes toujours rémunérés à bac+2". Lors du dernier point d'étape, le 3 février, l'ARS a précisé que la notion d'aide ne serait plus réservée aux kinésithérapeutes mais à l'ensemble des professions de rééducation. "C'est la raison pour laquelle nos confrères nous ont rejoint dans cette opposition", précise Sébastien Guérard.

"Nous sommes tombés des nues sur cette proposition absolument pas concertée, renchérit Anne Dehêtre, présidente de la FNO. Le problème de la démographie des orthophonistes est avant tout lié aux quotas de place dans les écoles qui ne permettent pas de compenser les départs en retraite. Il est plus marqué à l'hôpital et dans le secteur médico-social en raison des grilles de salaires qui ne prennent pas en compte le master. De plus, comment imaginer une formation express qui regroupe tous les métiers de la rééducation ?" Le Cnomk affirme également sa totale opposition au projet. "L'ARS parle de pénurie majeure mais sans recensement des besoins. C'est insensé de demander à un médecin en médecine physique et réadaptation d'aller redistribuer les compétences des uns et des autres à des tiers. Je n'ai jamais donné mandat au conseil régional de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes pour négocier en ce sens", affirme Pascale Mathieu, présidente du Cnomk.

Dans les derniers échanges de courriers, Jean Paysant propose que l'expérimentation soit limitée à l'exercice salarié dans les établissements et à une liste fermée d'activités issues des référentiels d'activités, dans des conditions strictement encadrées et supervisées par les professionnels de rééducation existants. "Malgré nos demandes répétées, les représentants de rééducateurs salariés ne sont toujours pas invités aux réunions", s'étonne Corinne Friche, présidente de la FFMKR de Meurthe-et-Moselle, membre de l'URPS et du conseil de l'ordre. Lors d'une prochaine réunion, mi-mars, la liste des tâches transférables aux aides à la rééducation devrait être présentée.

### Liens et documents associés

- Le courrier de l'URPSMK [PDF]
- Le courrier de l'intersyndicale [PDF]

---

### Emmanuelle Deleplace

---

Les informations publiées par *Hospimedia* sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez *Hospimedia* ([copyright@hospimedia.fr](mailto:copyright@hospimedia.fr)). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par *Hospimedia* dans la rubrique [droits de reproduction](#).

### Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur <http://www.hospimedia.fr>

### Votre structure est abonnée ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>